

Les Sinistrés n'auraient rien à craindre

Les crédits attribués pour 1923 seraient à peu près égaux à ceux de 1922

Vendredi, 9. — Le ministre des Régions Libérées a reçu ce matin une importante délégation de députés interparlementaires des régions dévastées, conduite par M. Mayer, sénateur du Nord, président de ce groupe, qui est venu l'entretenir des diverses questions intéressant les sinistrés.

On peut considérer maintenant, comme certain, l'accord entre le Gouvernement et les représentants des Régions Libérées pour l'importance des crédits à mettre à la disposition des sinistrés au cours de l'année 1923.

La délégation a insisté sur la nécessité absolue d'une politique qui, arrêtée d'accord entre les Ministères des Régions Libérées et des Finances, simplifie les formalités, rend plus réalisables les emprunts par admissibles auxquels peuvent recourir les sinistrés.

Il n'y a tout lieu de croire que ces crédits seront à peu près les mêmes que ceux de l'année 1922.

La délégation a insisté sur la nécessité absolue d'une politique qui, arrêtée d'accord entre les Ministères des Régions Libérées et des Finances, simplifie les formalités, rend plus réalisables les emprunts par admissibles auxquels peuvent recourir les sinistrés.

Il n'y a tout lieu de croire que ces crédits seront à peu près les mêmes que ceux de l'année 1922.

La délégation a insisté sur la nécessité absolue d'une politique qui, arrêtée d'accord entre les Ministères des Régions Libérées et des Finances, simplifie les formalités, rend plus réalisables les emprunts par admissibles auxquels peuvent recourir les sinistrés.

Il n'y a tout lieu de croire que ces crédits seront à peu près les mêmes que ceux de l'année 1922.

La délégation a insisté sur la nécessité absolue d'une politique qui, arrêtée d'accord entre les Ministères des Régions Libérées et des Finances, simplifie les formalités, rend plus réalisables les emprunts par admissibles auxquels peuvent recourir les sinistrés.

Il n'y a tout lieu de croire que ces crédits seront à peu près les mêmes que ceux de l'année 1922.

La délégation a insisté sur la nécessité absolue d'une politique qui, arrêtée d'accord entre les Ministères des Régions Libérées et des Finances, simplifie les formalités, rend plus réalisables les emprunts par admissibles auxquels peuvent recourir les sinistrés.

Il n'y a tout lieu de croire que ces crédits seront à peu près les mêmes que ceux de l'année 1922.

La délégation a insisté sur la nécessité absolue d'une politique qui, arrêtée d'accord entre les Ministères des Régions Libérées et des Finances, simplifie les formalités, rend plus réalisables les emprunts par admissibles auxquels peuvent recourir les sinistrés.

Il n'y a tout lieu de croire que ces crédits seront à peu près les mêmes que ceux de l'année 1922.

La délégation a insisté sur la nécessité absolue d'une politique qui, arrêtée d'accord entre les Ministères des Régions Libérées et des Finances, simplifie les formalités, rend plus réalisables les emprunts par admissibles auxquels peuvent recourir les sinistrés.

Il n'y a tout lieu de croire que ces crédits seront à peu près les mêmes que ceux de l'année 1922.

La délégation a insisté sur la nécessité absolue d'une politique qui, arrêtée d'accord entre les Ministères des Régions Libérées et des Finances, simplifie les formalités, rend plus réalisables les emprunts par admissibles auxquels peuvent recourir les sinistrés.

Il n'y a tout lieu de croire que ces crédits seront à peu près les mêmes que ceux de l'année 1922.

La délégation a insisté sur la nécessité absolue d'une politique qui, arrêtée d'accord entre les Ministères des Régions Libérées et des Finances, simplifie les formalités, rend plus réalisables les emprunts par admissibles auxquels peuvent recourir les sinistrés.

Il n'y a tout lieu de croire que ces crédits seront à peu près les mêmes que ceux de l'année 1922.

La délégation a insisté sur la nécessité absolue d'une politique qui, arrêtée d'accord entre les Ministères des Régions Libérées et des Finances, simplifie les formalités, rend plus réalisables les emprunts par admissibles auxquels peuvent recourir les sinistrés.

Il n'y a tout lieu de croire que ces crédits seront à peu près les mêmes que ceux de l'année 1922.

La délégation a insisté sur la nécessité absolue d'une politique qui, arrêtée d'accord entre les Ministères des Régions Libérées et des Finances, simplifie les formalités, rend plus réalisables les emprunts par admissibles auxquels peuvent recourir les sinistrés.

Il n'y a tout lieu de croire que ces crédits seront à peu près les mêmes que ceux de l'année 1922.

Le geste odieux de deux bandits

Ils assommèrent une fermière de Sebourg qui leur donna abri

La commune de Sebourg, située à une heure d'autobus de Valenciennes, a été, mercredi après-midi, le théâtre d'une grave agression. Voici les faits :

Mme Bassez, âgée de 68 ans, née mon Baudouin, habitée avec sa fille Madeleine, âgée de 28 ans, une ferme située au bout du village, sur la route de Romblies.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

Les deux bandits, qui se trouvaient seuls, la fermière qui était assise près de son feu, vit entrer deux jeunes gens, l'un paraissant âgé de 18 ans, l'autre de 25 ans.

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

Championnat du Nord

Les principaux rencontres comptant pour le Championnat du Nord (Série A) auront lieu, mercredi, au stade de Lille-Roubais-Lourcoing.

ROUBAIS. — Stade Roubaisien contre Racing Club de Roubaix, 14 h. 15, rue Joffroy (Pont-Neuf). Aller S. R. 2, R. C. H. 2.

LILLE. — Olympique Lilleois contre Amical Club des Arts de Roubaix, 14 h. 15, avenue de Dunkerque. Aller O. L. 3, A. C. A. R. 2.

TOURCOING. — Union Sportive Tourquoise contre Union Sportive Bouloignaise, 14 h. 15, rue de Gange, Arbitre, M. Quilletot. Aller U. S. 1, U. S. 1.

AMIENS. — Amiens A. C. Centre S. C. de Douai, 14 h. 15, à Amiens. Arbitre, M. Beauvais. Aller Amiens 3, Douai 1.

ROUBAIS. — La Turgotine contre F. C. Marquette, 14 h. 15, au Sartel. Arbitre, M. Dubiez. Aller : Marquette 3, Turgotine 1.

FIVES. — S. C. Fivois contre U. S. Roubaisienne, 14 h. 15, à Fives. Arbitre, M. Lamine. Aller : S. C. F. 5, U. S. R. 3.

ROUBAIS. — La Turgotine contre F. C. Marquette, 14 h. 15, au Sartel. Arbitre, M. Dubiez. Aller : Marquette 3, Turgotine 1.

FIVES. — S. C. Fivois contre U. S. Roubaisienne, 14 h. 15, à Fives. Arbitre, M. Lamine. Aller : S. C. F. 5, U. S. R. 3.

ROUBAIS. — La Turgotine contre F. C. Marquette, 14 h. 15, au Sartel. Arbitre, M. Dubiez. Aller : Marquette 3, Turgotine 1.

FIVES. — S. C. Fivois contre U. S. Roubaisienne, 14 h. 15, à Fives. Arbitre, M. Lamine. Aller : S. C. F. 5, U. S. R. 3.

ROUBAIS. — La Turgotine contre F. C. Marquette, 14 h. 15, au Sartel. Arbitre, M. Dubiez. Aller : Marquette 3, Turgotine 1.

FIVES. — S. C. Fivois contre U. S. Roubaisienne, 14 h. 15, à Fives. Arbitre, M. Lamine. Aller : S. C. F. 5, U. S. R. 3.

ROUBAIS. — La Turgotine contre F. C. Marquette, 14 h. 15, au Sartel. Arbitre, M. Dubiez. Aller : Marquette 3, Turgotine 1.

FIVES. — S. C. Fivois contre U. S. Roubaisienne, 14 h. 15, à Fives. Arbitre, M. Lamine. Aller : S. C. F. 5, U. S. R. 3.

ROUBAIS. — La Turgotine contre F. C. Marquette, 14 h. 15, au Sartel. Arbitre, M. Dubiez. Aller : Marquette 3, Turgotine 1.

FIVES. — S. C. Fivois contre U. S. Roubaisienne, 14 h. 15, à Fives. Arbitre, M. Lamine. Aller : S. C. F. 5, U. S. R. 3.

La Coupe de France

Toutes les rencontres de dimanche dernier, comptant pour les huitièmes de finale, ayant donné un résultat, la Commission de la Coupe de France a procédé jeudi au tirage au sort des quarts de finale, qui se disputent le 4 mars prochain.

Les huitièmes de finale ont été tirés au sort par le Comité de la Coupe de France. Les quarts de finale se disputent le 4 mars prochain.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 1 A et Amical-Club des Arts de Roubaix 1 A, à 14 h. 15, à Lille, avenue de Dunkerque.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 1 B et Amical-Club des Arts de Roubaix 1 B, à 10 heures, à Lille, rue Jean-Jaures.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 2 et Stade Roubaisien 2, à 10 heures, à Roubaix, au Pont Rouge.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 3 et Stade Roubaisien 3, à 9 h. 30, à Roubaix, avenue de l'Indépendance.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 4 et Stade Roubaisien 4, à 8 h. 30, à Roubaix, au Pont Rouge.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 5 et Stade Roubaisien 5, à 8 h. 30, à Roubaix, avenue de l'Indépendance.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 6 et Stade Roubaisien 6, à 8 h. 30, à Roubaix, au Pont Rouge.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 7 et Stade Roubaisien 7, à 8 h. 30, à Roubaix, avenue de l'Indépendance.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 8 et Stade Roubaisien 8, à 8 h. 30, à Roubaix, au Pont Rouge.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 9 et Stade Roubaisien 9, à 8 h. 30, à Roubaix, avenue de l'Indépendance.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 10 et Stade Roubaisien 10, à 8 h. 30, à Roubaix, au Pont Rouge.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 11 et Stade Roubaisien 11, à 8 h. 30, à Roubaix, avenue de l'Indépendance.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 12 et Stade Roubaisien 12, à 8 h. 30, à Roubaix, au Pont Rouge.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 13 et Stade Roubaisien 13, à 8 h. 30, à Roubaix, avenue de l'Indépendance.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 14 et Stade Roubaisien 14, à 8 h. 30, à Roubaix, au Pont Rouge.

OLYMPIQUE LILLOIS. — Equipe 15 et Stade Roubaisien 15, à 8 h. 30, à Roubaix, avenue de l'Indépendance.

La grève des mécaniciens de Boulogne continue

Le poisson fait totalement défaut au port

L'arrêt des mécaniciens boulognais de la marine continue. Vendredi, les armateurs ont fait une démarche auprès du ministre de la Marine marchande qui téléphone à l'administrateur maritime de Boulogne pour lui indiquer d'intervenir entre les deux parties.

On apprend que les mécaniciens ont fait de nouvelles concessions. D'autre part, on ressent les effets de l'absence totale du poisson. Quatre chalutiers seulement sont sortis du port au cours de la journée de vendredi et les matelots commencent à protester.

Treize nouveaux bataillons de chasseurs mitrailleurs

Ils tiendront garnison notamment à Calais et à Condé-sur-Escaut

Paris, 9. — Treize bataillons de chasseurs mitrailleurs métropolitains étant prévus dans la composition de l'armée future, M. Maginot vient d'en décider la création à la date du 1er mars prochain.

Ces bataillons tiendront garnison : le 1er à Calais, le 2e à Condé-sur-Escaut, le 3e à Conflans, le 4e à Moulbaux et Belfort, le 5e à Troyes, le 6e à Grenoble, le 7e à Neufchâteau et Sarrebourg, le 8e à Calais, le 9e à Condé-sur-Escaut, le 10e à Conflans, le 11e à Troyes, le 12e à Neufchâteau, le 13e à Belfort. Pour les 3e, 9e, 11e, 12e et 13e bataillons, le dépôt est, seul, indiqué, les garnisons n'étant pas encore déterminées.

Terribles accidents de mines

122 ouvriers ont été enterrés dans un puits américain

Une dépêche de Denver (Colorado) annonce qu'une explosion s'est produite dans une mine à Davoson, 122 mineurs ont été enterrés.

Une première dépêche annonçait qu'une équipe de secours avait retiré 100 morts, mais cette information n'a pas été confirmée. Suivant les dernières nouvelles, deux cadavres seulement ont été ramolés. On ignore si les hommes ensevelis sont morts ou vivants.

Un ouvrier de Bruay a péri dans un éboulement

Mercredi 7 février, vers 5 heures un ouvrier charbonnier Jean Marcinak, 30 ans, de nationalité polonaise, demeurant à Hailicourt, cantine Maquet, a été pris sous un éboulement à la fosse n. 4 bis, des Mines de Bruay, où il travaillait.

La mort, due à la compression de la cage thoracique, a été immédiate.

Deux mineurs de Saint-Etienne ont été blessés très grièvement

Saint-Etienne, 9. — Deux mineurs M. Joseph Panchena, 30 ans et Louis Condard, 25 ans, travaillant au puits du Sauray à Roche-la-Nuillère, ont été atteints par l'explosion d'une mine.

Ils ont été transportés dans un clinique dans un état désespéré.

Désespérés à vingt ans

Un étudiant, ami de Germaine Berton et dégoûté de l'humanité

Paris, 9. — Un étudiant de vingt ans, M. Edmond Gory, qui demeurait à Montmartre, dans un hôtel de la rue Lécuyer, s'est suicidé en se tirant deux balles de revolver dans la tête.

« Je me donne la mort parce que l'humanité me dégoûte », a-t-il déclaré dans une lettre adressée à sa mère et placée en évidence sur sa table.

Le jeune homme avait, en décembre dernier, pendant une quinzaine de jours, donné asile à Germaine Berton, qui cessait de M. Marius Plateau.

Une honnête fille qui craignait d'être arrêtée

Chambéry, 9. — On a découvert sur la voie ferrée, près de Chambéry-le-Vieux, le cadavre de Marie Brun, jeune domestique de ferme, âgée de 21 ans, qui, soupçonnée à tort de menus larcins, préféra mourir plutôt que d'être arrêtée par les gendarmes dont on l'avait menacée.

L'élégant Serge de Lenz se défend

Et pour cela il accuse, principalement un policier qui le connaissait

Paris, 9. — C'est après-midi, devant la Cour d'Assises de la Seine, ont continué les débats de l'affaire Serge de Lenz, accusé de cambriolage commis par Serge de Lenz chez M. Foulon, 11 bis, rue Edouard Detaille. Cela donne à l'élégant accusé l'occasion de repaier du « chanlage » de l'inspecteur de la sûreté Pignat, l'un des promoteurs de l'accusation, qui déclare que les mille francs résultant de la vente des bijoux ont été remis par lui à l'inspecteur pour ne pas être arrêtés.

Gentleman-cambrioleur ? Non ! voleur et dénonciateur plutôt

L'inspecteur Pignat s'approche de la barre. Il connaît depuis longtemps de Lenz, « vieux cheval de retour », qui a été plusieurs fois et qui fut aussi, son indolent.

Une démarche de parlementaires du Nord

M. H. J. — Les députés du Nord ont fait ce matin une démarche auprès de M. de Lestour pour leur valoir les titres de M. H. J., secrétaire-général du Nord, en disponibilité, auquel serait réservé un poste dans l'Administration des finances.

RHUMATISMES-GOUTTE
ARTHRIQUES — SCALATIENS — GOUTTES INTEROSTALES
Nouveau traitement absolument infaillible pour la GOUTTE
GUERISON IRRADIATION RAPIDE ET DEFINITIVE
INSTITUT ANTI-ARTHRITIQUE DE FRANCE
67, Rue Barthélemy Desloppes, LILLE
Ouvr. de 9 h. à 6 h.
Dimanches de 9 h. à Midi.
Prix modérés — Consultations 10 fr. — Renseignements gratuits.
Téléphone : 24-58
CONSULTATIONS ET SOINS A DOMICILE

La Chambre s'est occupée des bouilleurs de cru

Ceux-ci pourront distiller en commun sous le contrôle de l'Administration

L'ordre du jour de la Chambre appellait hier la discussion du projet de loi modifiant la réglementation applicable aux bouilleurs de cru.

M. DELESALLE demanda le renvoi à la Commission des boissons, qui a été de ce projet, la Commission des finances, alléguant que la Chambre n'avait pu étudier le premier et que le second pouvait avoir de dangereuses conséquences.

Cette proposition d'ajournement fut repoussée. Après intervention de BARTHÉ, rapporteur, qui déclara que la Commission des boissons s'était prononcée pour la distillation en commun sous le contrôle de la région et qu'il était temps de mettre fin à la tyrannie exercée contre les bouilleurs de cru par l'administration des finances, MM. de CASSAGNAC et MARIN vinrent faire à la tribune des déclarations analogues.

On entendit ensuite, dans un discours général, MM. COURTIER, GIROD, GUERIN, LANIEL et ABOÛT et la suite du débat fut renvoyée à mardi prochain.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de Jille «mardina» Nouvion, décédée le 8 février 1923 dans sa 32^e année. La défunte était la belle-sœur de M. Lucien Desruée, chef des services de Publicité du *Revue du Nord*.

Les obsèques auront lieu le lundi 12 février à 9 heures, à l'Assemblée à la maison mortuaire, à Saint-Maurice-Lille, rue du Pont du Lion d'Or, 72, à 3 heures.

Nous présentons à notre ami et collaborateur, ainsi qu'à sa famille, l'expression de nos sincères condoléances.

EN DEUX LIGNES

La Spégia. — Le baron Alati, an amb. à Tokio, lui dans accident d'auto.

New-York. — Deux américains ont refusé le raid par hydravion New-York-Boston.

Paris. — On annonce que la France reprendrait les relations commerciales avec la Russie belligère.

Cork. — On annonce que de nombreux réfugiés irlandais ont fait leur soumission.

Einwil, Suisse. — Une famille de quatre personnes a été empoisonnée dans sa maison.

Paris. — Le 22^e lég. gr. banquet : noces d'arg. du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie.

Paris. — L'enseignement fera une démarche pour le dépôt des cadres de l'école de l'enseignement.

Noyon. — 112.000 fr. envoies par une œuvre de Philadelphie pour une maternité à Noyon.

Nantes. — En Loire, une vedette à moteur explosé et coulé. Passagers innocents.

Toronto. — A la suite de la rupture d'une canalisation de gaz, 9 tués, sont morts asphyxiés.

Paris. — Une Assoc. vient de se fonder. Elle soutient les enfants de la rue de l'Indépendance.

Paris. — On annonce que la France reprendrait les relations commerciales avec la Russie belligère.

Cork. — On annonce que de nombreux réfugiés irlandais ont fait leur soumission.

Einwil, Suisse. — Une famille de quatre personnes a été empoisonnée dans sa maison.

Paris. — Le 22^e lég. gr. banquet : noces d'arg. du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie.

Paris. — L'enseignement fera une démarche pour le dépôt des cadres de l'école de l'enseignement.

Noyon. — 112.000 fr. envoies par une œuvre de Philadelphie pour une maternité à Noyon.

Nantes. — En Loire, une vedette à moteur explosé et coulé. Passagers innocents.

Toronto. — A la suite de la rupture d'une canalisation de gaz, 9 tués, sont morts asphyxiés.

Paris. — Une Assoc. vient de se fonder. Elle soutient les enfants de la rue de l'Indépendance.

Paris. — On annonce que la France reprendrait les relations commerciales avec la Russie belligère.

Cork. — On annonce que de nombreux réfugiés irlandais ont fait leur soumission.

Einwil, Suisse. — Une famille de quatre personnes a été empoisonnée dans sa maison.

Paris. — Le 22^e lég. gr. banquet : noces d'arg. du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie.

Paris. — L'enseignement fera une démarche pour le dépôt des cadres de l'école de l'enseignement.

Noyon. — 112.000 fr. envoies par une œuvre de Philadelphie pour une maternité à Noyon.

Nantes. — En Loire, une vedette à moteur explosé et coulé. Passagers innocents.

Toronto. — A la suite de la rupture d'une canalisation de gaz, 9 tués, sont morts asphyxiés.

Paris. — Une Assoc. vient de se fonder. Elle soutient les enfants de la rue de l'Indépendance.

Paris. — On annonce que la France reprendrait les relations commerciales avec la Russie belligère.

Cork. — On annonce que de nombreux réfugiés irlandais ont fait leur soumission.

Einwil, Suisse. — Une famille de quatre personnes a été empoisonnée dans sa maison.

Paris. — Le 22^e lég. gr. banquet : noces d'arg. du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie.